



## « ôte toi de là que je m'y mette »

### La CAP des administrateurs civils se rebiffe !

La CAP des administrateurs civils était convoquée vendredi à 15 heures avec pour unique point à l'ordre du jour une demande de détachement d'un maître de conférence de l'université de Lyon 3, par ailleurs ex-conseiller en charge des patrimoines, des musées, des archives, de l'histoire de l'art et de la mémoire du ministre de la culture et récemment nommé, le 27 avril, directeur du service à compétence nationale du musée et domaine de Saint-Germain en Laye.

Les élus dans cette CAP ont refusé de siéger et ont lu une déclaration dont une grande partie est communiquée ci-dessous :

*"Nous, administrateurs civils élus à la CAP ministérielle, ne siégerons pas à la séance du 4 mai 2012.*

*Nous savons ce qu'une telle position peut avoir d'exceptionnel d'autant que nous sommes attachés au dialogue avec notre administration.*

*Mais la raison de ce refus est simple : nous sommes saisis aujourd'hui d'une demande de détachement dans le corps qui pose des questions de principes et de déontologie et vient s'ajouter à de trop nombreuses décisions en contradiction avec les engagements pris par le Ministre.*

*Que le ministre se soucie du devenir de ses collaborateurs directs n'est pas en soi chose choquante. C'est une pratique fréquente, mais qui doit rester dans des limites définies tant par les règles de gestion que par une saine conception des missions et de la vocation des emplois et des statuts des corps [...].*

*Nous n'entendons pas cautionner une pratique qui fait du corps que nous représentons le réceptacle et le moyen d'un système des dépouilles organisé. Nous ne voulons pas que notre CAP soit instrumentalisée à cette fin.*

*Nous sommes d'autant plus résolus que nous avons toute raison d'espérer, après les propos que le ministre avait tenus en plusieurs circonstances, qu'une réelle attention serait portée à la bonne gestion des grades et emplois de l'encadrement supérieur de notre ministère.*

*Or, nous constatons que la doctrine de gestion en vigueur aujourd'hui s'affranchit trop facilement des principes que nous avons cru devoir être désormais respectés, quand elle ne se résume pas tout simplement à la formule triviale « ôte toi de là que je m'y mette »".*

Voilà maintenant plusieurs semaines que la rumeur courait, que la presse s'en était fait l'écho : pour diriger un musée d'archéologie, le ministère de la culture, réformé, rénové et modernisé n'a trouvé d'autre solution qu'un maître de conférences spécialiste d'histoire contemporaine française et italienne !

Depuis 150 ans d'existence du musée, seuls des archéologues avaient été amenés à le diriger.

Force est de constater que le ministère de la culture réformé, rénové et modernisé de 2012 l'a voulu autrement.

## **Deux directeurs pour Saint-Germain !**

Ce n'est pas le seul hic de la situation... puisque le musée de Saint-Germain a maintenant deux directeurs... pour le prix de deux !!!

En effet, le directeur de Saint-Germain, appelons-le « *number one* » et qui dirige le musée depuis de nombreuses années, doit partir à la retraite le 12 juillet. Il exerce toujours ses fonctions de directeur. Après l'avoir poussé à la démission, en vain, l'avoir convoqué, le ministère a « *élégamment* » décidé de le laisser en place jusqu'à sa retraite.

Le 27 avril, Frédéric Mitterrand a nommé par arrêté un directeur au musée de Saint-Germain, un autre directeur, appelons-le « *number two* ». Ce dernier a d'ailleurs pris ses fonctions le 4 mai à 15 h à Saint-Germain et occupe l'actuel bureau de « *number one* » ... Ambiance !

Chacun s'interroge aujourd'hui et sur la méthode employée et sur le fond de cette affaire.

Recaser les conseillers du ministre relève, hélas, d'une pratique constante, même si les fonctions des conseillers du cabinet ministériel sont par essence temporaires. Alors pourquoi notre maître de conférences ne retourne-t-il pas à l'université de Lyon 3 tout simplement ?!

Autre détail, et non des moindres, pourquoi ne pas attendre le 12 juillet, la fin « *naturelle* » des fonctions de « *number one* », pour nommer un directeur, si ce n'est pour profiter temporairement d'une position dominante ?

Aujourd'hui, il est légitime de s'interroger sur les destinées du musée et domaine de Saint-Germain et sur le projet politique sous-jacent qui motive l'arrivée de « *number two* » comme directeur de Saint-Germain et donc son détachement dans le corps des administrateurs civils.

Dans tout ce dossier, il est fait bien peu de cas des politiques menées durant de nombreuses années dans ce musée et domaine par l'ensemble des équipes avec l'immense succès que l'on connaît, et que la CGT salue une nouvelle fois.

**Que le pouvoir battu dans les urnes le 6 mai et encore en fonction jusqu'au 15 mai profite de cette période de transition pour ouvrir des parachutes dorés à ses affidés et imposer des promotions TGV est proprement scandaleux.**

**Les faits sont têtus et l'histoire retiendra qu'un certain nombre de ceux qui prétendent aujourd'hui à des postes enviables sont les mêmes qui, toutes ces années, se sont employés à libéraliser le service public de la culture et à démanteler le ministère via l'éclatement de ses réseaux structurants.**

**« La république irréprochable », cela passe déjà par une rupture immédiate avec ces méthodes que la majorité des personnels et de nos concitoyens condamnent.**

**Il est grand temps de siffler la fin de la partie.**

Paris, le 10 mai 2012